

SÉANCE ORDINAIRE 16 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président

M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président

M. Yves Legault, représentant de Ste-Marthe-sur-le-Lac Mme Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 024-03-2015

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2015

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 mars 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 025-03-2015

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 026-03-2015

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2015

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie 16-03-2015 au montant de **27 916.70 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 027-03-2015

3.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2014</u>

Suite à la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 par messieurs Jules Mayrand et Yann Morin-Perrin, c.a. pour Cavanagh, Hotte, Archambault inc., mandaté par la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers:

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EXPLOITATION

Résolution RT 028-03-2015

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de février 2015 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 029-03-2015

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015</u>

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de février 2015. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 030-03-2015

4.3 <u>RENOUVELLEMENT POUR UNE ANNÉE ADDITIONNELLE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2015</u>

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater, pour une année additionnelle – 2015 - l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, selon les termes et conditions du cahier des charges en vigueur, incluant une indexation du tarif selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de 1,0148, pour une somme de 3 216, 92 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 031-03-2015

4.4 TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HAUTES HERBES SUR LE TERRAIN DES ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser les travaux de fauchage des hautes herbes sur le terrain des étangs aérés pour une somme de 2 500.00 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

Résolution RT 032-03-2015

4.5 <u>NETTOYAGE DE LA CHAMBRE D'ARRIVÉE DES EAUX</u>

CONSIDÉRANT la présence importante de boue et de fibre de tissu;

CONSIDÉRANT QUE la présence des détritus provoque un mauvais

fonctionnement des vannes d'isolement des

conduites de refoulement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 4 000 \$ plus les taxes applicables aux fins de procéder aux travaux de retrait des fibres de tissu, des détritus et de la boue, incluant leurs dispositions.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

Résolution RT 033-03-2015

4.6 <u>MANDAT PROFESSIONNEL RELATIVEMENT AUX CAPACITÉS RÉSIDUELLES DES ÉTANGS AÉRÉS</u>

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement tarde à émettre des

certificats d'autorisation pour des projets de prolongation de service de projets situés l'intérieur des

limites des municipalités de la régie;

CONSIDÉRANT la production d'un rapport relatif à la détermination des

capacités résiduelles des étangs aérés, en mars 2014,

par Beaudoin Hurens;



CONSIDÉRANT le rapport visait à justifier, auprès du ministère, la

performance de notre station d'épuration des eaux et la possibilité d'ajouter des nouvelles constructions sur les réseaux d'égout, dans un contexte où des critères de

conception sont dépassés;

CONSIDÉRANT les guides du ministère permettent des dépassements

des critères de conception jusqu'à 25 %;

CONSIDÉRANT la station d'épuration dépasse les critères de conception

de 36 %;

CONSIDÉRANT la station respecte toujours les normes de rejet malgré

le dépassement des critères de conception;

CONSIDÉRANT le ministère s'interroge sur l'état du dossier de la station

d'épuration des eaux des Deux-Montagnes à l'égard des dépassements des critères de conception et la

bonne performance des installations;

CONSIDÉRANT le ministère aimerait que la Régie bonifie son

argumentaire et réémettre de nouveaux calcules actualisés qui permettrait, aux décideurs du ministère de l'Environnement, d'apprécier la justification du rapport de mars 2014 qui prévoyait que les installations actuelles pourraient accepter 1 400 nouvelles unités de

logement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater Beaudoin Hurens aux fins de bonifier le rapport sur les capacités résiduelles des étangs aérés, daté de mars 2014, pour une somme d'au plus 2 500 \$ plus les taxes plus précisément pour les éléments suivants :

- Rencontre réalisée le 11 mars 2015 au MDDELCC (3 heures)
- Revue des calculs de performances transmis lors des travaux de 2010 (2 heures)
- Intégration des nouveaux calculs de l'étude d'évaluation de la capacité résiduelle de l'usine d'épuration et revue des conclusions (2 heures)
- Réserve d'heures pour toutes demandes additionnelles du MDDELCC au besoin (8heures).

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

Résolution RT 034-03-2015

4.7 CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBIT ET CHARGE POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat relatif à deux (2) campagnes de mesure de débits et charges pour l'année 2015 à EnviroServices pour une somme de 17 400 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et clauses techniques du cahier des charges.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.



Résolution RT 035-03-2015

4.8 <u>ÉTALONNAGE DES POSTES DE POMPAGE ET VÉRIFICATION DES CANAUX PARSHALL POUR L'ANNÉE 2015</u>

CONSIDÉRANT l'exigence du MAMOT de procéder à la calibration du

système de mesures de débit de la station d'épuration de la

Régie;

CONSIDÉRANT les présents travaux d'étalonnage des postes de pompage

suivants: Larry-Cool, l'Érablière est, l'Érablière ouest, Maxime

et Loiseau;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de l'entreprise suivante :

EnviroServices 3 100 \$ plus taxes

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise EnviroServices afin de procéder à l'étalonnage des postes de pompage et la vérification des canaux Parshall pour l'année 2015 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes au montant de 3 100 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 036-03-2015

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h30.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE